



Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 6 DU 02/09/2026– DB01

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 27 aout 2026

Date d'affichage : le 27 aout 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Dont pouvoir (s) : 1

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX LE 2 SEPTEMBRE A 20 HEURES 34, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS: MESDAMES ET MESSIEURS JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, BERNARD LEBOEUF, ANNE BERICHI, FREDERIC BESNARD, JEAN-LUC ENJALBERT, LAURA VOLLAIS, PHILIPPE LAMOT, ELODIE PAILLER, MAXIME LECARDINAL, SOPHIE FONTAINE.

POUVOIR DE: LAETITIA SANCHEZ À FREDERIC BESNARD

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S: SYLVIE PAUTHIER, ELODIE DESABAYE; DANIEL JUBERT; CHANTAL QUERNIARD, FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: ANNE BERICHI

SECURISATION RUE DE PARIS-RD162 : TEST AMÉNAGEMENTS PROVISOIRES

La commune de Saint Pierre du Vauvray est traversée par la RD162 (dite rue de Paris puis Grande Rue), constituée par une côte de près de 2000 mètres de longueur empruntée, en moyenne, par 1500 véhicules/jour avec des vitesses élevées voire excessives.

Une analyse des mesures de vitesse réalisée par la Direction de la Mobilité du Conseil Départemental de l'Eure (CD27) en octobre 2022 (du 25 au 31) sur la RD N°162 - PR 1+430, PR 1+800 et PR 1+930 - montre que :

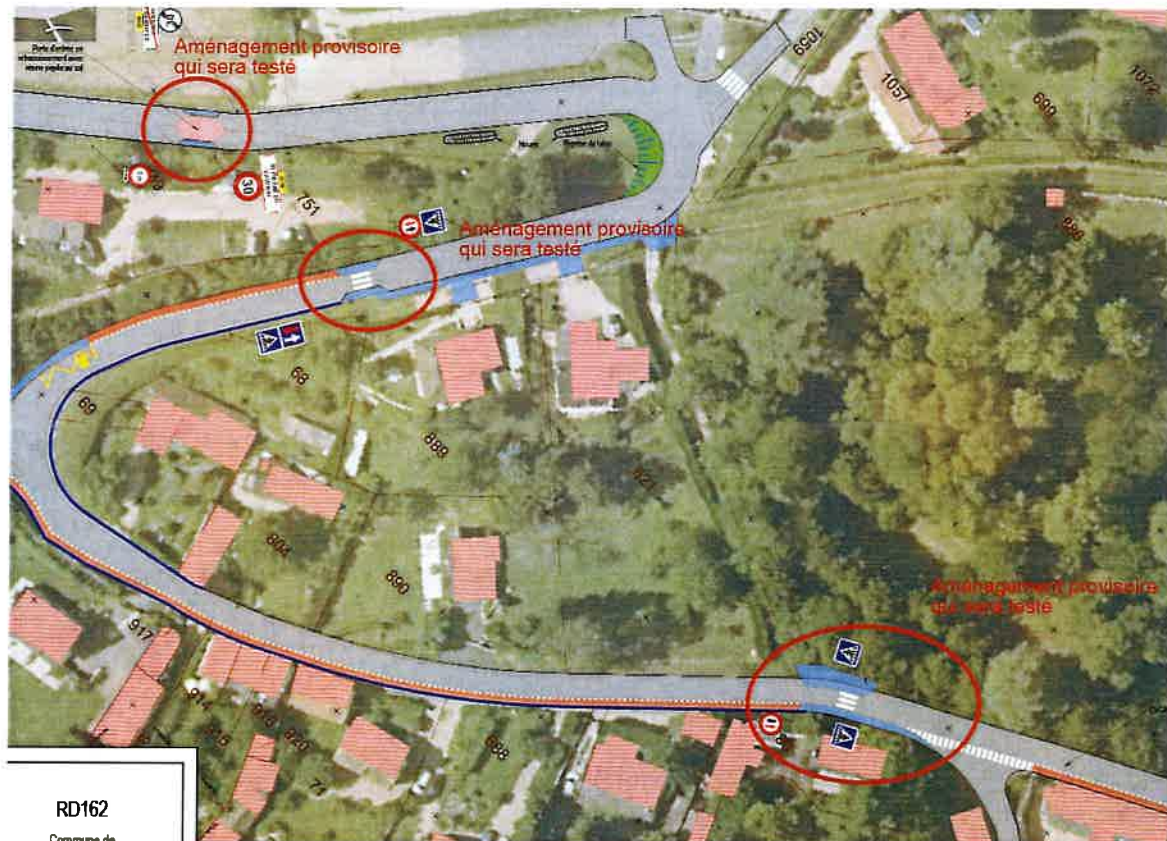
1. En zone limitée à 30km/h : 78-94% des VL et 54-88% des PL dépassent cette limite ;
 2. En zone limitée à 50km/h : 73% des VL et 50-57% des PL dépassent cette limite ;
- (Voir délibération n° 04 du 16/10/2024).

Considérant les réflexions menées à la demande des élus en partenariat avec le CD27 durant trois réunions de travail afin de pérenniser :

- La réduction significative de la vitesse des véhicules de tout gabarit,
- La sécurisation de la mobilité des piétons et des cyclistes sur cet axe très emprunté.

Considérant les trois zones concernées par ces aménagements temporaires détaillés sur le plan ci-après :

- Entrée d'agglomération au niveau de l'accès secondaire du parking du cimetière,
- Écluse au droit du 10 rue de Paris,
- Écluse en amont du carrefour avec la rue de l'église ;



Considérant la période de test s'étalant du 14 septembre au 31 octobre 2026 ;

Considérant l'installation de deux panneaux d'information provisoires posés par le CD27 afin d'indiquer cette phase de test ;

Considérant les mesures de vitesse qui seront réalisées avant et pendant la mise en place des aménagements provisoires à partir du 1^{er} septembre ;

La commune de Saint Pierre sollicite l'accord du conseil municipal pour valider l'accompagnement par le CD27 sur ce projet qui permettra à terme de valider de façon pertinente la mise en place de dispositifs de voirie adaptés aux objectifs précités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité soit 11 voix POUR :**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter le conseil départemental de l'Eure CD27 pour un accompagnement à la mise en place d'aménagements provisoires au niveau de la rue de Paris sur le territoire de la commune de Saint Pierre du Vauvray ;
- **De prévoir** les opérations au budget,
- **-D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération de sécurisation de la rue de Paris RD 162.



Pour extrait certifié conforme au registre.



JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE

Maire de Saint Pierre du Vauvray,

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le



ID : 027-212705982-20260902-DB01_020926-DE